

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 10 DECEMBRE 2019, A 19H15**

L'an deux mille dix neuf, le 10 décembre,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Sandrine Petit, Maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Alain Hourseau, Benoît Groux, Evelyne Juffin, René Marche, Francine Ninoreille, Laurent Péronne, Céline Pestel, Sandrine Petit et Jean-Claude Santune
Arrivée vers 19h35 environ : Marie-Noëlle Périn

Etait absente représentée : Isabelle Noël représentée par Alain Hourseau

Etait absente excusée non représentée : Carène Laffilée

Invité : M. André LOISEL, Trésorier Principal de la Trésorerie de Troyes Agglomération, fait un point sur l'état des finances de la commune.

Reprise de la séance à 20 h

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM adopte le compte rendu du 10 septembre 2019 et le compte rendu du 9 octobre 2019.

Secrétaire de séance : Francine Ninoreille

Ordre du Jour :

1) Concours Communaux : Maisons fleuries et décoration de Noël

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM décide d'attribuer une enveloppe budgétaire de 1 700,00 € à la commission de l'environnement, dont les membres seront chargés de distribuer cette somme aux lauréats du palmarès 2019. Les prix seront remis lors d'une réception au foyer familial en 2020.

2) Agents communaux : dépenses exceptionnelles

- a- Sur proposition de Madame le Maire, le CM décide, à l'unanimité dont 1 pouvoir, d'attribuer à chaque agent communal un bon d'achat d'une valeur de 100 €, ainsi qu'un ballotin de chocolats.
- b- Le CM adopte, à l'unanimité dont 1 pouvoir, la modification du tableau des effectifs présentée par Mme le Maire.

3) Budget communal

a- Délibérations budgétaires modificatives

Au vu des documents présentés et suite aux explications données préalablement par M. Loisel, Trésorier Principal de la Trésorerie de Troyes agglomération, le CM adopte par 12 VOIX POUR dont 1 pouvoir et 1 Abstention : J-L. Dufaut, la proposition de la délibération budgétaire modificative à apporter au budget communal 2019.

b- Emprunt

Compte tenu que le prêt "court terme" actuel arrive à échéance le 15 janvier 2020 et que les recettes d'investissement (subventions et fctva) relatives à l'opération "construction d'une halle sportive" n'ont pas encore été toutes perçues, à l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise la signature d'un nouveau contrat de prêt à "court terme relais" pour un montant de 645 142,00 € auquel il faut ajouter 178 800,00 € pour l'opération de "sécurisation des abords du collège". Le montant global de l'emprunt sera de 825 000,00 €.

c- Trésorerie de Troyes Agglomération : indemnité au Receveur

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM décide d'attribuer une indemnité de conseil et d'élaboration des budgets au Receveur de la Trésorerie de Troyes Agglomération qui est en poste depuis le 1^{er} juillet 2019.

d- Sécurisation aux abords du collège/gymnase : plan de financement prévisionnel

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM valide le plan de financement prévisionnel portant sur l'opération "sécurisation aux abords du collège/gymnase".

e- Admissions en non-valeur

Suite à la demande du Receveur de la Trésorerie de Troyes Agglomération qui a entrepris toutes les poursuites possibles et adéquates :

- ▶ par 11 VOIX POUR dont 1 pouvoir et 2 Abstentions : S. Petit et L. Péronne, le CM accepte l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable de 1 200,00 € correspondant au montant total des factures impayées d'eau potable de deux administrés.
- ▶ à l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM accepte l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable de 220,00 € correspondant à la facture impayée par une entreprise relative à de la publicité dans le journal communal "Petit Bouillierand", qui est partie sans laisser d'adresse.

f- Remboursement de frais

Jusqu'à présent, dans l'attente d'une convention tripartite, le Tennis Club de Bouilly s'acquitte des factures relatives à l'abonnement Internet de la halle sportive pour le compte de la commune de Bouilly.

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à procéder au remboursement des factures prises en charge par le Tennis Club de Bouilly.

g- Extension des réseaux

- ▶ A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de réaliser l'extension du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de communications électroniques et de l'installation communale d'éclairage public pour une parcelle située chemin Les Pinelles.
- ▶ A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de réaliser l'extension de l'installation communale d'éclairage public pour un parking face au collège Max Hutin, rue du Gymnase.
- ▶ A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de réaliser l'extension du réseau public de distribution d'électricité et du réseau de communications électroniques pour une propriété située rue de la Ligne.

h- Remise en état de candélabres

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de procéder au remplacement de trois luminaires vétustes, rue de l'Hôtel de Ville.

i- Ouverture de crédit

Compte tenu de l'annulation de son projet d'urbanisme, un administré sollicite la suppression de la taxe d'aménagement s'y afférent.

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à procéder à une ouverture de crédit afin de régulariser la situation de cet administré.

j- Subventions

Dans le cadre de l'opération de la construction de la halle sportive, la Fédération Française de Tennis a attribué deux subventions qui ont été versées au Tennis Club de Bouilly.

- ▶ A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM accepte que la subvention de 15 000 €, soit reversée sur le compte de la commune par le Tennis Club de Bouilly.
- ▶ A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM accepte que la subvention de 34 500 €, soit reversée sur le compte de la commune par le Tennis Club de Bouilly.

4) Redevance d'occupation du domaine public

Dans le cadre de l'application d'une redevance d'occupation du domaine public, le CM décide à l'unanimité dont 1 pouvoir, d'appliquer la gratuité.

5) Subvention exceptionnelle : Groupement de Secours Catastrophe Français

Le Groupement de Secours Catastrophe Français sollicite une subvention suite au séisme en Albanie.

Par 10 VOIX POUR dont 1 pouvoir et 3 Abstentions : S. Petit, B. Groux et J-C. Santune, le CM décide de ne pas attribuer de subvention au groupement.

6) Déploiement de la fibre optique

La région GRAND EST projette de réaliser des installations de fibre optique sur le territoire communal. Cette opération est entièrement financée par la Région.

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise Mme le Maire à signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

7) Halle sportive "La Trinité" : convention d'utilisation

Un projet de convention d'utilisation de la halle sportive est présenté à l'assemblée.

Par 11 VOIX POUR dont 1 pouvoir et 2 VOIX CONTRE : R. Marche et J-L. Dufaut, le CM adopte ladite convention après y avoir apporté quelques modifications. Elle sera établie en autant d'exemplaires que d'utilisateurs.

8) Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval

Pour mémoire, le secrétariat du syndicat est actuellement établi à Souligny.

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM accepte la modification de l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval : domiciliation du siège social, place de la Charme à Souligny (10320).

Le CM émet le vœu qu'une réflexion soit engagée afin que le syndicat siège à terme, au sein du groupement scolaire et que le secrétariat du syndicat y soit transféré.

9) Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) : commission locale d'évaluation des charges transférées

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM adopte les 7 rapports d'évaluation financière réalisés par la commission locale d'évaluation des charges transférées, au cours de sa séance du 26 novembre 2019.

10) Appel à Projet de la Région Grand Est : projet de création de dessertes forestières

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM autorise l'appel à projet de la Région Grand Est.

11) Voirie : Finalisation de l'enfouissement du réseau France Télécom, rue Boucher

A l'unanimité dont 1 pouvoir, le CM donne son accord pour lancer les travaux de finalisation de l'enfouissement du réseau France Télécom, rue Boucher, selon devis.

12) Informations diverses

- Sandrine Petit, Maire :

. Podologue à Bouilly

Par courrier, la podologue annonce l'arrêt de son activité au 31 décembre 2019 dans le local qu'elle occupait, suite à la résiliation du bail par le propriétaire. Mme le Maire sollicitera un rendez-vous auprès de la praticienne. Une solution sera recherchée pour lui permettre de prolonger cette activité sur la commune.

. Distribution d'eau

Le retour à une alimentation en eau potable semblerait possible pour la maison de retraite et le groupement scolaire qui sont desservis par une canalisation d'eau venant de Montaignu.

Concernant la distribution d'eau embouteillée tous les quinze jours, il est fait appel à la disponibilité de tous pour assurer ce service à la population.

. Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM)

L'efficacité du service commun "capture et fourrière" de TCM est mise en évidence suite à plusieurs sollicitations de la commune.

. Demande de Stage

En juin et juillet 2020, un étudiant en Bac PRO sera accueilli à la médiathèque, mais également en mairie (protocole canicule et temps froid). Le CM émet un accord de principe sur cette demande.

. Vœux de la municipalité

La réception aura lieu le mercredi 22 janvier 2020, compte tenu des différentes dates retenues par les autres structures.

. Eglise Saint Laurent

Suite à des actes de vandalisme, une plainte a été déposée à la gendarmerie. Quelques auditions ont déjà eu lieu.

- **Evelyne Juffin :**

. Repas des aînés 2020

La date du repas est fixée au samedi 29 février 2020. Mme le Maire s'excuse de ne pouvoir être présente, étant retenue par ailleurs ce même jour.

Il faudra veiller à la remise en place de la salle pour la pièce de Théâtre qui se tiendra le lendemain après-midi.

- **Alain Hourseau :**

. Eglise Saint Laurent

La peinture du Saint Rosaire va partir pour un an, en restauration.

La séance est levée à 22 heures 20.